

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE

Envoyé en préfecture le 07/11/2022

Reçu en préfecture le 07/11/2022

Affiché le 7-11-22

ID : 031-213104391-20221018-202248-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRESERVILLE

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

Absents : 1

Exclus : 0

L'an deux mil vingt-deux, le 18 Octobre à 20 H 30,
 Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement
 convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le
 lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme
 Mireille BENETTI.

Étaient présents : MM PETIT, PELISSE, BARTHERE,
 BACOU, BOYER, CALAMOTE, LABAUME, LAYNET,
 LUCCHETTI, LUX, PERRY-PELISSIER, SPIELMANN.

Absente : Mme SEBASTIAN RAMOS

Date de la convocation :

13 Octobre 2022

Mme Sylvie BACOU a été nommée secrétaire.

**OBJET – PRIX DU REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE DE L'ÉCOLE DU GRAND
 CEDRE PRESERVILLE A PARTIR DU 1^{ER} NOVEMBRE 2022**

Vu le décret N° 2006-753 du 29 Juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public qui dispose notamment que le prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles, élémentaires, des collèges et des lycées de l'enseignement public est fixé par la collectivité territoriale qui en a la charge (article 1), ceux-ci ne pouvant être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service y compris lorsqu'une modulation est appliquée (article 2).

Madame la Maire indique que du fait du contexte géopolitique et économique, la commune de Saint-Orens-de-Gameville, qui produit les repas au restaurant scolaire de l'école du Grand Cèdre, a augmenté le prix du repas et fixé celui-ci à 4,62 €.

Madame la Maire propose donc de répercuter ce tarif aux familles et de fixer le prix du repas à la cantine scolaire de l'école du Grand Cèdre à Préserville à partir du 1^{er} Novembre 2022 à la somme de 4,62 €.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le prix du repas à la cantine scolaire de l'école du Grand Cèdre à Préserville à partir du 1^{er} Novembre 2022 à la somme de 4,62 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
 Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après
 Dépôt en Préfecture le
 Et publication ou notification du

Madame la Maire
 Mireille BENETTI
 P/o Daniel PELISSE, Maire Adjoint


